

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 10 septembre 2009 portant décision sur le point d'exécution des programmes d'investissements 2008 et 2009 de TIGF

Participaient à la séance : Monsieur Michel LAPEYRE, vice-président, présidant la séance, Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, Monsieur Jean-Paul AGHETTI, Monsieur Eric DYEYRE, Monsieur Hugues HOURDIN et Monsieur Pascal LOROT, commissaires.

1. Observations sur le bilan d'exécution du programme d'investissements de 2008

En application de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 9 octobre 2008, TIGF a présenté à la Commission le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2008.

- 1.1 Lors de l'examen de ce bilan d'exécution, la CRE a constaté une baisse de 15 M€ (soit 8 %) du montant des dépenses d'investissement par rapport au programme approuvé pour 2008. Il s'établit désormais à 176 M€.
- 1.2 L'écart est sensiblement supérieur à celui présenté lors du point d'exécution intermédiaire du 9 octobre 2008. Il est principalement imputable au report à 2010 des travaux liés à l'arrêt multi-fluides et à la non-réalisation en 2008 de l'intégralité des opérations de maintien planifiées (7 M€). TIGF indique que les investissements de sécurité et de modernisation sont néanmoins en hausse de 15 % par rapport aux années 2006 et 2007 et que ces retards ne remettent pas en cause la sécurité d'exploitation du réseau.
- 1.3 Certains travaux relatifs au projet de réversibilité de Lacal et des études concernant le développement de l'artère du Béarn, liés au développement de l'axe Ouest des interconnexions franco-espagnoles, ont été reportés (4 M€). TIGF indique que ces reports ne remettent pas en cause le calendrier de mise en œuvre du projet précité.

2. Observations sur l'état d'exécution intermédiaire du programme d'investissements de 2009

En application de la délibération de la CRE du 18 décembre 2008, TIGF a présenté à la Commission l'état d'exécution de son programme d'investissements pour le premier semestre 2009.

- 2.1 Lors de l'examen de cet état d'exécution, la CRE a constaté une baisse de 9 M€ (soit 10 %) du montant prévisionnel des dépenses d'investissement par rapport au programme approuvé pour 2009. Il s'établit désormais à 81 M€.
- 2.2 L'écart est principalement dû au projet Artère de Guyenne (-6 M€). Certains travaux prévus dans le programme d'investissements 2009 ont en effet été réalisés dès 2008 et le coût total du projet a été réévalué à la baisse.
- 2.3 Par ailleurs, TIGF indique que le nouveau report d'une partie des investissements pour le projet de réversibilité de Lacal (1 M€) ne remet pas en cause le calendrier de mise en œuvre.

3. Décision

3.1 Les écarts constatés par rapport au programme d'investissements approuvés de 2008 et de 2009 de TIGF sont importants. Ces écarts sont dus en partie :

- à des reports de travaux de modernisation et de sécurisation du réseau ;
- à des reports d'investissements de TIGF sur des projets de développement du réseau principal.

La CRE note que ces reports ne mettent en cause ni la sécurité du réseau ni le calendrier prévisionnel des projets de développement du réseau principal.

3.2 La CRE prend acte de la volonté de TIGF d'adopter les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de ses prévisions d'investissements et de ses points d'exécution intermédiaires.

3.3 TIGF présentera à la CRE, mi-2010, le bilan définitif concernant l'exécution du programme d'investissements pour l'année 2009.

3.4 Conformément à la délibération du 18 décembre 2008, TIGF présentera dans le cadre de l'examen du plan d'investissements à 10 ans les éléments suivants :

- un bilan sur le planning et les travaux prévisionnels relatifs au projet de développement des capacités sur les axes est et ouest des interconnexions franco-espagnoles ;
- une analyse de l'évolution des coûts des matériaux, du génie civil et de l'ingénierie des travaux relatifs aux canalisations et aux stations de compression.

Fait à Paris, le 10 septembre 2009

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCETTE